



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2019-040

PUBLIÉ LE 1 MARS 2019

Sommaire

CHRO

45-2019-02-01-009 - Délégation de signature en matière de gestion et en matière financière à la direction des usagers, de la qualité et de la communication (3 pages)	Page 3
45-2019-02-01-010 - Délégation de signature en matière de gestion et en matière financière à la direction du pôle personnes âgées (3 pages)	Page 7

CHRO

45-2019-02-01-009

Délégation de signature en matière de gestion et en matière
financière à la direction des usagers, de la qualité et de la
communication

ARRÊTÉ

portant délégation de signature en matière de gestion et en matière financière à la direction des usagers, de la qualité et de la communication

Le directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans, ordonnateur de l'établissement,
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009, relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,
Vu les articles L. 6143-7, D. 6143-33, D. 6143-34, D. 6143-35, du code de la santé publique,
Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1 et 7) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
Vu l'arrêté du 13 janvier 2010 portant modification de l'arrêté du 22 janvier 2008 fixant la nomenclature des comptes obligatoirement ouverts dans l'état des prévisions de recettes et de dépenses et dans la comptabilité des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale,
Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2010 nommant Monsieur Olivier BOYER en qualité de directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté ministériel du 17 mars 2010 nommant Monsieur Francis GEST en qualité de directeur adjoint au centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté ministériel du 27 décembre 2010 nommant Mademoiselle Clémence MÉZIÈRES en qualité de directrice adjointe du centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté ministériel du 31 mai 2011 nommant Madame Juliette VILCOT-CRÉPY en qualité de directrice adjointe au centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu la décision n° 11104/2012 concernant le changement de situation familiale de Mademoiselle Clémence MEZIÈRES,
Vu le contrat à durée indéterminée du 20 juillet 2017 nommant Monsieur Mickaël MORISSEAU, en qualité de directeur adjoint des finances au centre hospitalier régional d'Orléans,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Madame Juliette VILCOT-CRÉPY, directrice adjointe, est chargée des fonctions de directrice des usagers, de la qualité, de la communication et de la gestion de crise. A ce titre, les missions qui lui sont confiées sont notamment :

- 1-1 le pilotage et la mise en œuvre de la politique d'amélioration continue de la qualité et de la gestion des risques du centre hospitalier régional d'Orléans, le pilotage du dispositif de gestion des risques associés aux soins, le suivi de la démarche globale de certification par la HAS et la production des indicateurs de Qualité et de sécurité des soins IQSS, des projets de certification et de contrôle des activités de l'établissement ; l'encadrement du service compétent en radioprotection ;

- 1-2 les relations avec les usagers, la garantie du droit d'accès au dossier médical, la gestion des plaintes et réclamations, les médiations, les relations avec la police et la justice. La gestion (vie des contrats) des contrats d'assurance en responsabilité civile hospitalière et dommages aux biens de l'établissement, le parc automobile ;
- 1-3 le suivi de la conception, la mise à jour, la diffusion et le suivi de la mise en œuvre des plans d'urgence ;
- 1-4 la définition, le pilotage et la mise en œuvre de la politique communication et culture de l'établissement ;
- 1-5 l'encadrement du centre de documentation de l'établissement ;
- 1-6 l'encadrement du service social des usagers de l'établissement.

Article 2 : À ce titre, en matière de gestion, elle reçoit délégation pour signer tout document, dans la limite de ses attributions et au nom du directeur général, à l'exception des correspondances avec les autorités de tutelle, des fins de non-recevoir relatives aux recours corporels ainsi que des questions de principe de politique générale.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Juliette VILCOT-CREPY, directrice des usagers, de la qualité, de la communication et de la gestion de crise, délégation est donnée à :

- Madame Nadège TESSIER - ingénieur qualité-gestion des risques, au titre du 1-1 ;
- Madame Alice DARANLOT - ingénieur qualité-gestion des risques, au titre du 1-1, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme TESSIER ;
- Monsieur Anthony SOUDÉE - juriste, référent pour les plans d'urgence, au titre du 1-2 et du 1-3 ;
- Madame Marine LE CARDINAL - juriste, au titre du 1-2, en cas d'absence ou d'empêchement de M. SOUDÉE,
- Madame Isabelle MANGALLON - responsable communication-culture, au titre du 1-4 ;
- Madame Hélène BRISSAIRE - responsable du service social des usagers, au titre du 1-6.

Article 4 : En matière financière, délégation de signature est donnée à Madame Juliette VILCOT-CRÉPY, directrice adjointe, pour engager et liquider les dépenses des comptes en rapport avec l'activité de la direction des usagers, de la qualité et de la communication, placés sous son autorité directe.

Les comptes suivants sont concernés :

606.89	Fournitures diverses audiovisuel
611.185	Contrôles qualité
618.10	Documentation générale
618.11	Centre documentation périodiques
618.13	Bibliothèque médicale
622.83	Honoraires qualité accréditation
628.8106	Contrôle ionisation
628.820	Communication
628.821	Audiovisuel
628.822	Animation culture

Dans le cadre de la présente décision, il est donné délégation de signature pour attester, sur les mémoires et factures, au moment de la liquidation, de la matérialité du service fait à :

- Madame Isabelle MANGALLON, responsable communication-culture, pour les comptes 628.820, 628.822, 606.89 et 628.821 ;
- Madame Julie BRUGNEAUX, documentaliste, pour les comptes 618.10, 618.11 et 618.13 ;
- Madame Nadège TESSIER, ingénieur qualité-gestion des risques, pour les comptes 611.185 et 622.83 ;
- Monsieur Gilles LE ROUZIC, physicien et responsable du service compétent en radioprotection pour le compte 628.8106.

La présente délégation s'exerce dans la limite des crédits budgétaires autorisés.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Juliette VILCOT-CRÉPY, directrice des usagers, de la qualité, de la communication et de la gestion de crise, la même délégation est donnée à Madame Clémence DESSE-MÉZIÈRES, directrice de la performance et de la stratégie, ou à Monsieur Mickaël MORISSEAU, directeur des finances, pour engager ou liquider les dépenses des comptes visés à l'article 4.

Article 6 : La présente décision annule et remplace la décision n° 9141/2017 en date du 30 octobre 2017, et prend effet à compter du 1^{er} février 2019.

Orléans, le 1^{er} février 2019

Le directeur général,

Signé : Olivier BOYER

CHRO

45-2019-02-01-010

Délégation de signature en matière de gestion et en matière
financière à la direction du pôle personnes âgées

ARRÊTÉ

portant délégation de signature en matière de gestion et en matière financière à la direction du pôle personnes âgées

Le directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans, ordonnateur de l'établissement,
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009, relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,
Vu les articles L. 6143-7, D. 6143-33, D. 6143-34, D. 6143-35, du code de la santé publique,
Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007, portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,
Vu l'arrêté du 13 janvier 2010 portant modification de l'arrêté du 22 janvier 2008 fixant la nomenclature des comptes obligatoirement ouverts dans l'état des prévisions de recettes et de dépenses et dans la comptabilité des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale,
Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2010 nommant Monsieur Olivier BOYER en qualité de directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté ministériel du 27 décembre 2010 nommant Mademoiselle Clémence MÉZIÈRES en qualité de directrice adjointe du centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté ministériel du 31 mai 2011 nommant Madame Juliette VILCOT-CRÉPY en qualité de directrice adjointe au centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu la décision n° 11104/2012 concernant le changement de situation familiale de Mademoiselle Clémence MÉZIÈRES,
Vu le contrat à durée indéterminée du 20 juillet 2017 nommant Monsieur Mickaël MORISSEAU, en qualité de directeur adjoint des finances au centre hospitalier régional d'Orléans,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Madame Clémence DESSE-MÉZIÈRES, directrice adjointe, est chargée des fonctions de directrice déléguée au pôle "personnes âgées" au centre hospitalier régional d'Orléans.

Article 2 : À ce titre, en matière de gestion, délégation est donnée à Madame Clémence DESSE-MÉZIÈRES pour signer tout document se rapportant à la gestion de ses services, y compris les courriers adressés aux juges des affaires familiales et aux juges des tutelles du tribunal de grande instance, à l'exception des correspondances avec les autorités de tutelle, les organismes de sécurité sociale, des actions contentieuses ainsi que des questions de principe de politique générale.

Article 3 : En matière financière, délégation de signature est donnée à Madame Clémence DESSE-MÉZIÈRES pour engager et liquider les dépenses autorisées au niveau du budget annexe de chaque établissement d'hébergement et inscrites sur les comptes suivants d'exploitation. (*cf. liste des comptes annexée*).

Cette délégation s'exerce dans la limite des crédits budgétaires ouverts à l'état prévisionnel des recettes et des dépenses.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Clémence DESSE-MÉZIÈRES, pareille délégation est donnée à Madame VILCOT-CRÉPY, directrice adjointe, et à Monsieur Mickaël MORISSEAU, directeur adjoint.

Article 5 : La présente décision annule et remplace la décision n° 9140/2017, en date du 20 octobre 2017 et prend effet à compter du 1^{er} février 2019.

Orléans, le 1^{er} février 2019

Le directeur général,

Signé : Olivier BOYER

Pôle PPA

Gest Resp	Exercice	Budget	No Compte	Libellé Compte
6V	2018 B		611110	Kinesithérapie
6V	2018 B		611150	ss traitance autres consult specifi
6V	2018 B		611185	Hébergement des données de soins
6V	2018 B		611187	Consultations pedicures
6V	2018 B		611188	Consultations orthophonistes
6V	2018 B		62261	Honoraires avocats
6V	2018 B		62480	Transp prelevements
6V	2018 B		62846	Assistance technique
6V	2018 B		67180	Autres charges exceptionnelles
6V	2018 B		672381	DSH Chg ex ant caract hotel autres
6V	2018 E		606232	Produits pour coiffure
6V	2018 E		606242	Fournitures loisirs
6V	2018 E		611110	Kinesithérapie
6V	2018 E		611150	ss traitance reverst autres consult
6V	2018 E		611185	Hébergement des données de soins
6V	2018 E		611187	Consultations pedicures
6V	2018 E		611188	Consultations orthophonistes
6V	2018 E		611281	Art therapie PASA
6V	2018 E		611282	Autres activités thérapeutiques
6V	2018 E		6131581	Locations bouteilles gaz med.
6V	2018 E		613220	Loyers
6V	2018 E		6132589	Locations diverses
6V	2018 E		6152210	Jardins
6V	2018 E		6152220	Batiments
6V	2018 E		6152510	Autres matériels
6V	2018 E		6152581	Autres materiels
6V	2018 E		6152680	Maintenance autres materiels
6V	2018 E		61840	COTISATIONS DIVERSES
6V	2018 E		61850	Colloques seminaires conferences
6V	2018 E		61882	Vacances a l exterieur
6V	2018 E		61883	Animation
6V	2018 E		62261	Honoraires avocats
6V	2018 E		62281	Honoraires ste exterieurs PM
6V	2018 E		62311	Annonces insertions PNM
6V	2018 E		62341	CADEAUX
6V	2018 E		62450	Transports des residents
6V	2018 E		62480	Transp prelevements
6V	2018 E		62570	Receptions
6V	2018 E		62846	Assistance technique
6V	2018 E		6288903	Redevance cable reseau
6V	2018 E		63700	Autres impots (dont SACEM)